

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	92	62

PRESENTS 50
POUVOIRS Suppléants 2
POUVOIRS Titulaires 10
ABSENTS 30

Vote Pour : 62
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation
17 JUIN 2025
Date d’Affichage
17 JUIN 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent, ALBERGE Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Gwenaél GRANGER, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à William VERGNES, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Françoise BOURDET à Christophe GOURMANEL, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Elisabeth LOYER, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Guy LEGROS à Ludovic RAU, Lucette ROUTABOUL à Sylvie DA SILVA, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Laurence CRANSAC-VELLARINO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Céu DA COSTA, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Francis PRADIER, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François BAULES

N°137_2025
ACTES : 1.3.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 24- Avis sur l’attribution des marchés relatifs aux « Travaux d’extension et de restructuration du bâtiment V’innopôle à Peyrole »

Exposé des motifs

Par convention de mandat approuvée en Conseil de communauté du 18 janvier 2024, la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet a confié à la Société Publique Locale (SPL)

AUDEO les études et les travaux d'extension et de restructuration du bâtiment V'innopôle à Peyrole.

Conformément à l'article 10.1.1 b de la convention de mandat d'études et de réalisation de travaux signée avec la Société Publique Locale (SPL) AUDEO, la Communauté d'agglomération doit donner l'accord à l'attribution des marchés relatifs aux « Travaux d'extension et de restructuration du bâtiment V'innopôle à Peyrole » lancés en procédure adaptée du 12 mars 2025 au 11 avril 2025 par la SPL AUDEO.

La procédure a fait l'objet de onze lots distincts :

LOT 1 A – STRUCTURE - TERRASSEMENT

LOT 1 B – CHARPENTE BOIS

LOT 2 – COUVERTURE – ETANCHEITE

LOT 3 – FACADES – ISOLATION EXTERIEURE

LOT 4 – MENUISERIES EXTERIEURES

LOT 5 – CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS

LOT 6 – ELECTRICITE

LOT 7 – CVC – PLOMBERIE

LOT 8 – MENUISERIES INTERIEURES

LOT 9 – SOLS DURS ET FAÏENCES

LOT 10 – PEINTURE

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 juin 2025 en formation consultative est favorable pour l'attribution des marchés pour l'ensemble des lots.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2422-5, L.224-6 et L.2511-1 à L.2511-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-1 sur la compétence des SPL relative aux opérations d'aménagement,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et notamment leur article 6.1.1 Compétences en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°208_2022 du 19 septembre 2022 relative à l'adoption du Schéma de développement économique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°160_2023 du 12 juin 2023 relative à l'adhésion et la désignation des représentants à la SPL AUDEO,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°06_2024 du 18 janvier 2024 relative à la validation du mandat d'études et de travaux du bâtiment V'Innopôle à Peyrole avec la SPL AUDEO,

Vu la convention de mandat d'étude avec la SPL AUDEO notamment l'article 10.1.1 b précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **donne** son accord à la SPL AUDEO, au nom du mandat précité, à signer les marchés relatifs aux « Travaux d'extension et de restructuration du bâtiment V'innopôle à Peyrole » conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que tout document afférent, avec les prestataires suivants :

LOT 1 A – STRUCTURE - TERRASSEMENT

SARL PMA (LE SEQUESTRE 81)

Pour un montant de 80 000.00 euros HT

LOT 1 B – CHARPENTE BOIS

NOVABOIS (Castres 81)

Pour un montant de 19 424.00 euros HT

LOT 2 – COUVERTURE – ETANCHEITE

GPMT COUFFIGNAL COUVREUR / SCET (Launaguet 31 et Balma 31)

Pour un montant de 139 000.00 euros HT

LOT 3 – FACADES – ISOLATION EXTERIEURE

NOVABOIS (Castres 81)

Pour un montant de 74 586.00 euros HT

LOT 4 – MENUISERIES EXTERIEURES

3DECO MIROITERIE (Toulouse 31)

Pour un montant de 49 805.41 euros HT

LOT 5 – CLOISONS - DOUBLAGES – PLAFONDS

SARL PMA (Le Sequestre 81)

Pour un montant de 57 400.50 euros HT

LOT 6 – ELECTRICITE

Entreprise BOUAT GROUPE

FAUCHE (Terressac 81)

Pour un montant de 24 300.00 euros HT

LOT 7 – CVC – PLOMBERIE

SPIE BUILDING SOLUTIONS (Albi)

Pour un montant de 17 201.00 euros HT

LOT 8 – MENUISERIES INTERIEURES

Ronco Menuiserie (Saint Sulpice 81)

Pour un montant de 17 267.70 euros HT

LOT 9 – SOLS DURS ET FAÏENCES

M3 (Revel 31)

Pour un montant de 5 100.00 euros HT

LOT 10 – PEINTURE

SAS LACOMBE (Gaillac 81)

Pour un montant de 13 000.00 euros HT

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 04 JUIL. 2025

- publication - mise en ligne

Le 04 JUIL. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,

Jean-François BAULES

La Première Vice-Présidente,

Présidente de séance
Martine SOUQUET

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025



ID : 081-200066124-20250623-137_2025-DE